Junivil'Infos

NUMÉRO 319 | MAI 2025

Informations municipales

ECHO DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil municipal a été consacrée au vote des budgets primitifs 2025 des trois entités (commune, assainissement, pôle santé) après avoir approuvé les résultats de ceux de 2024.

Concernant le budget primitif de fonctionnement de la commune, les charges courantes et les recettes prévues pour 2025 restent stables par rapport à 2024. Le Conseil municipal a acté une augmentation de 2% des impôts directs communaux, représentant une somme de 9000 € pour l'ensemble des contribuables.

Au sujet des investissements envisagés pour cette année, dont le montant total s'élève à 650.000 €, hormis les travaux d'éclairage public et du renforcement des réseaux électriques, par ailleurs commencés en 2024, et le déploiement de la vidéoprotection, le conseil a décidé de poursuivre l'aménagement de la rue de l'Abbye avec la pose de trottoirs. Une autre décision importante est celle qui consiste à entreprendre cette année la première phase des travaux de réhabilitation-isolation de la bibliothèque municipale. Tous ces chantiers s'élevant à 500.000 € font l'objet de demandes de subventions, accordées à ce jour, par l'Etat (DETR), la Région Grand-Est et la Fédération 08 d'Electricité à hauteur, en moyenne sur l'ensemble de 45%.

Concernant les deux autres budgets assainissement et pôle santé, il est à signaler pour l'assainissement la prise compte de l'actuel diagnostic, subventionné à 80%, des réseaux collectifs et de la station d'épuration qui débouchera l'an prochain assurément sur des travaux de mise en conformité de la séparation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées et sur l''extension de la station avec un bassin supplémentaire. Pour le pôle santé, le gros chantier est celui du remplacement du chauffage collectif déficient par un chauffage individuel dans chaque cabinet. Pas de subvention sur ces travaux !

Le maire

COMMÉMORATION LE LUNDI 8 MAI DE LA VICTOIRE DE 1945

- **Rassemblement** à **11 h 15**, place de la mairie.
- **Cérémonie patriotique** à **11 h 30** au monument aux morts, suivie du vin d'honneur à la salle polyvalente.

RÉGLEMENTATION DU 1ER MAI

Pour éviter les débordements dans le cadre de la coutume du 1er mai, nous vous rappelons que sont interdits pendant la nuit du 30 avril au 1er mai tout acte pouvant entraîner des dégradations et tout déplacement de matériel ou objets trouvés sur la voie publique ou dans les propriétés privées. Toute infraction à l'arrêté municipal pris sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Le maire

CHEMINS D'EXPLOITATION AGRICOLE

Nous rappelons que les chemins d'exploitation agricole sont des chemins à caractère privé, qui, même s'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de circulation, engagent l'entière responsabilité de celui qui les emprunte en cas d'incident ou d'accident et non celle de l'Association Foncière propriétaire des chemins.

UNE BONNE NOUVELLE POUR JUNIVILLE

En ces temps pas toujours très encourageants, économiquement parlant, il nous a été annoncé dernièrement une bonne nouvelle avec l'arrivée prochaine à Juniville, sur la ZA intercommunale Route de Perthes, d'une nouvelle entreprise.

Il s'agit d'une usine de défibrage de chanvre qui sera implantée par la Coopérative Agricole « La Chanvrière » dont le siège est basé à proximité de Troyes. Actuellement, elle traite la production de 750 agriculteurs sur 13.000 ha, soit 90.000 tonnes de chanvre défibrées. Les surfaces cultivées en France étant de 22.000 ha, la coop La Chanvrière est donc le leader de cette production.

Le chanvre comporte de nombreux débouchés avec le chènevis (pêche, oisellerie, alimentation, cosmétique) avec les fibres (papier, isolation, textile) et avec la chènevotte (litière, paillage, construction-rénovation)

Le site de Juniville a été retenu compte tenu du développement de cette culture dans notre territoire sud-ardennais et axonais. L'usine déployée sur 5 ha (terrain au-dessus des sapeurs-pompiers) pourra traiter jusqu'à 50.000 tonnes de chanvre à horizon 2-3 ans. La construction devant débuter début 2026, la première année d'exploitation du défibrage est prévue en septembre/octobre 2027. Le coût de la construction de cette usine est d'environ 15 millions d'€ ce qui devrait procurer de l'activité pour les entreprises de notre territoire.

Quant à l'organisation, le prévisionnel d'effectif est de l'ordre d'une trentaine d'emplois, dont 15 emplois directs locaux et autant d'emplois indirects (services, transports, ...)

Comme indiqué en préambule, c'est donc une excellente nouvelle pour notre commune et notre territoire rethélois concourant ainsi à son développement économique et par voie de conséquence à la création d'emplois.

PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Le balayage des rues et caniveaux de notre commune est prévu mardi 27/05/2025. Celui-ci commencera tôt le matin. Il est demandé aux riverains de bien vouloir retirer leurs véhicules pour faciliter le travail de la balayeuse. Merci de votre compréhension.

PERMANENCE DU PRÉSIDENT DE LA CCPR

Le Président, Thomas Samyn, tiendra une permanence

le mercredi 7 mai 2025 de 10 h à 13 h dans les bureaux de la Mairie.

Uniquement sur rendez-vous 03 52 100 105, secretariat-president@cc-paysrethelois.fr

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale sera fermée du 19 mai au 1er juin inclus.

VOYAGE À CRAWINKEL

Une délégation de Juniville partira à Crawinkel avec l'association du Jumelage Juniville-Crawinkel du 29 mai au 1er juin.

Bon voyage à eux !

Vie associative

MUSÉE VERLAINE

100 ANS DE L'ASSOCIATION LA MOUCHE DE MAI

100 Ans
La Mouche de Mai

Notre association a eu 100 ans le 13 janvier 2025,
c'est l'occasion de fêter son anniversaire!!

LE 24 MAI
A JUNIVILLE

AU PROGRAMME:

A PARTIR DE 14 H30:

-BUVETTE

-ANIMATIONS POUR PETITS ET GRANDS

-SIMULATEUR DE PÊCHE

A 19H30:
-REPAS DANSANT (SUR RÉSERVATION)

-BUVETTE OUVERTE POUR TOUS

RENDEZ-VOUS AU COSEC DE JUNIVILLE

Contact: Cyprien BUARD
Tél: 06.49.26.52.37

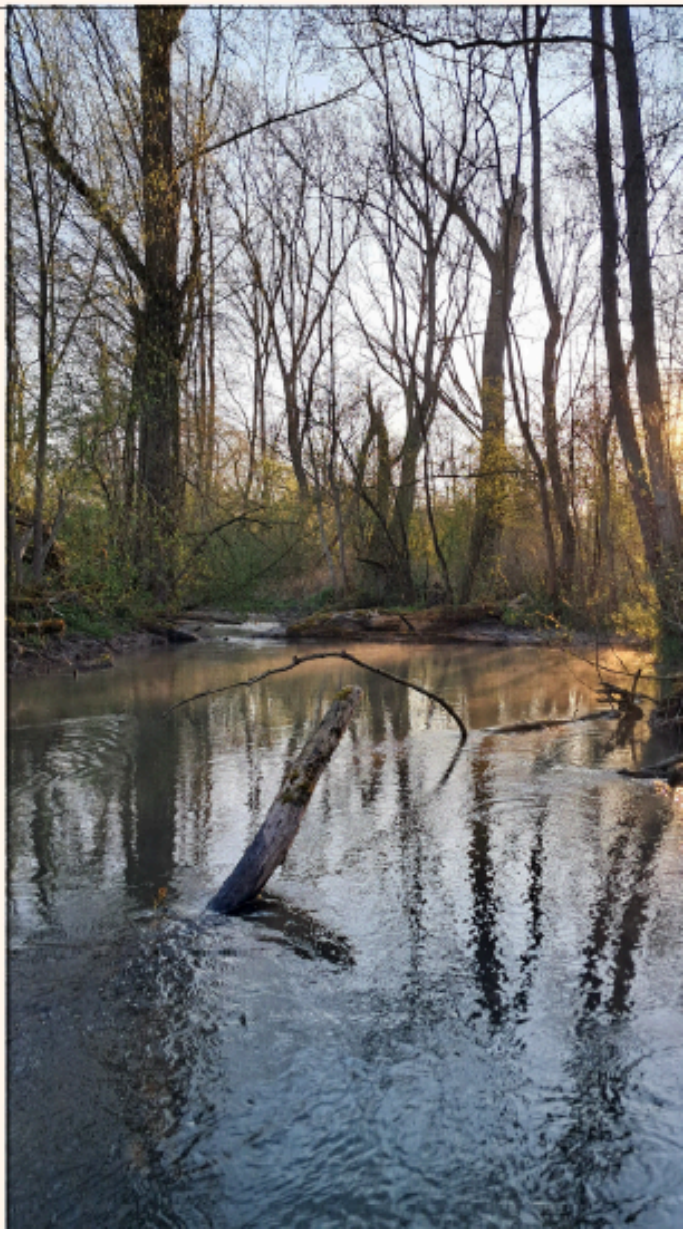

100 ans de La Mouche de Mai

A.A.P.P.M.A
JUNIVILLE

Le samedi 24 mai à 19h30 au COSEC de Juniville

Coupon de réservation (A rendre au plus tard le 11 Mai):

Monsieur, Madame .....

Votre téléphone: .....

Repas Adulte : 24€ x ..... (nombres de repas) = ... €

Repas Enfant : 12€ x ..... (nombres de repas) = ...€

TOTAL : ..... € (Règlement par Chèque (ordre « La Mouche de Mai ») ou Espèces)

Téléphone : 06.49.26.52.37. Cyprien BUARD (adresse : 26 rue de la Chut 08310 Juniville)

Repas Adulte	**Apéritif / Entrée / Plat / Fromage / Dessert / Café** **(choisir 1 entrée, 1 plat et 1 dessert parmi les propositions)**	
Entrée	Tartelette aux poireaux et Tomme de Montcheutin	Salade de lentillons de Champagne de Juniville et son œuf poché
Nombre(s):		
Plat	Jambon braisé sauce moutarde à l'ancienne et pommes de terre rôties	Cuisse de poulet sauce forestière et pommes de terre rôties
Nombre(s) :		
Dessert	Crumble pomme-fraise	Baba à l'eau de vie de pomme
Nombre(s) :		

Repas enfant	**Apéritif / Plat / Dessert** **(choisir 1 plat et 1 dessert parmi les propositions)**	
Plat	Jambon braisé sauce moutarde à l'ancienne et frites	Cuisse de poulet sauce forestière et frites
Nombre(s) :		
Dessert	Crumble pomme-fraise	Baba à l'eau de vie de pomme
Nombre(s) :		

Informations diverses

BROCANTE DU COLLÈGE DE JUNIVILLE

BROCANTE

Organisée par le FSE du Collège de Juniville

Dimanche 15 Juin 2025 de 7h à 17h

Dans la cour du Collège de Juniville – 19 av. des écoles

« Accueil des exposants à partir de 6h00 jusqu'à 17h00 minimum, véhicule non autorisé sur l'esplanade »

ATTESTATION – INSCRIPTION

Je soussigné(e) Nom ..... Prénom .....

Né(e) le..... à ..... Département .....

Et domicilié(e) adresse :

.....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Mail.....@ .....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le : ..... Par : .....

JE SUIS PARTICULIER et je réserve un emplacement de ..... mètres à 2 € = ... €

Paiement en : ☐ Chèque ☐ Espèce

Je déclare sur l'honneur :

- ✓ Ne pas être commerçant
- ✓ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce)
- ✓ Ne pas avoir participé à + de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)
- ✓ Être assuré(e) responsabilité civile

Fait à .....le .....

Signature suivie de la mention *« Lu et approuvé »*

Rappel de Art. 20 : - attention la brocante aura lieu quel que soit le temps, aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de la part de l'organisateur.

- ***ATTESTATION à RETOURNER** accompagnée de son règlement (espèce ou chèque), pour que la réservation soit validée à : Mme Perez - FSE du Collège de Juniville, 19 av. des écoles 08310 Juniville.*

OUVERTURE DU PÔLE DE KINÉSITHÉRAPIE ET DE BALNÉOTHÉRAPIE

Le nouveau pôle de kinésithérapie et de balnéothérapie de Juniville a ouvert le 28 avril au 13 Avenue des écoles.

Nous leur souhaitons pleine réussite dans leur nouvelle entreprise.

Agenda

- Le 1er mai : vide grenier de l'association La Mouche de Mai.
- Le 3 mai à 17h : vernissage de l'exposition du peintre Jean-Luc Breda au Musée Verlaine
- Le 8 mai à 11h15 : rassemblement sur la place de la mairie pour la cérémonie patriotique de la commémoration de la victoire de 1945
- Le 17 mai après-midi : Marche avec l'Asso « Marche Santé de Rethel ». 3 parcours - Départ à 14 h (Salle polyvalente)
- Le 24 mai : 100 ans de la Mouche de Mai.
- Le 24 mai : journée animation "Atelier Terres d'Artistes" au Musée Verlaine.
- Le 27 mai : passage de la balayeuse dans Juniville.
- Du 29 mai au 1er juin : séjour des junivillois à Crawinkel

Commune ou Ville sportive
GRAND EST

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE